



DÉLIBÉRATION N°2018-03-13-10
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 13 mars 2018

POINT 10 : APPROBATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015, le 3 juin 2016 et le 6 octobre 2017 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 18 janvier 2018 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2018 comme suit :

- Aide sociale d'urgence : 40 000 €
- Aide aux initiatives étudiantes 260 000 €
 - o Investissements : 15 000 €
 - o Financement des organisations représentatives étudiantes : 8 800 €
 - o Fonds de subvention : 236 200 €
 - Commissions : 153 200 €
 - Conventions annuelles : 83 000 €

Conventions annuelles			
Association	Historique 2017	Demande 2018	Proposition 2018
AFEV	8 000 €	8 000€	8 000 €
ESN Autour du Monde	8 000 € (+ 3 500 € CURI)	8 000 €	8 000 € (+3 500 € CURI)
DIPP	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Labo des savoirs	7 000 € (+ 5 000 € DRPI)	15 000 €	7 000 € (+ 5 000 € DRPI)
Radio Prun'	31 500 €	32 000 €	30 000 €
TOTAL			83 000 €

À Nantes, le 13 mars 2018

Le Président de l'Université de Nantes


Olivier LABOUX